PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Maddington Falls, tenue le 4 février 2025, à 19 h, à la salle de l'édifice municipal.

Monsieur le maire, Patrice Morin préside cette séance et les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Madame Chantal Bilodeau – conseillère siège no 1 **(Absente)**
Madame Eve-Lyne Marcotte – conseillère siège no 2
Madame Denise Houle - conseillère siège no 3
Monsieur Éric Girard – conseiller siège no 4
Monsieur Gaétan Légaré – conseiller siège no 5
Monsieur Bernard Philipps- conseiller siège no 6

Est également présente :

Madame Mélanie Berthelette, directrice générale et greffière-trésorière, agissant à titre de secrétaire de la séance.

2025-02-017 **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de Madame Denise Houle
Appuyée par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE séances du conseil se tient devant public et que ;

La séance est déclarée ouverte à 19 h 00

Adoptée.

2025-02-018 **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

MUNICIPALITÉ DE MADDINGTON FALLS
Séance ordinaire du conseil municipal
du 4 février 2025 à 19 h

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption des procès-verbaux**
   - 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2025
4. **Communiqués et correspondance**
   - 4.1 Tableau des correspondances reçues en janvier 2025
5. **Administration et finances**
   - 5.1. Liste des comptes à payer
   - 5.2. Dépôt- activités de fonctionnement à des fins fiscales
   - 5.3. Demande de soumission pour remplacement de l'ordinateur et du serveur
   - 5.4. Demande de panneau indicateur du Secteur du Lac Ginette sur la route 261 au MTQ
   - 5.5. Appui à la journée de la persévérance scolaire 2025
6. **Travaux publics**
   - 6.1 Programme d'aide à la voirie locale - Projets particuliers d'amélioration-PAVL PPA-CE
7. **Législation**

8. **Sujets divers (demeure ouvert)**

9. **Rapport des élus**
10. **Période de questions**
11. **Levée de la séance**

En conséquence,

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyé par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté;

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2025

2025-02-019

CONSIDÉRANT QUE le projet de procès-verbal a été transmis aux conseillers et conseillères avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps
Appuyé par Monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du **14 JANVIER 2025**.

Adoptée.

4. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCES

4.1 Les correspondances de janvier ont été remis aux élus, celles-ci peuvent être consultées au bureau municipal.

5. ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-02-020

5.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE les conseillers et conseillères ont reçu la liste des comptes à payer avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyé par Monsieur Éric Girard

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le rapport détaillé des revenus et des dépenses soumis par la directrice générale, greffière-trésorière, et que cette dernière soit autorisée à payer lesdites dépenses.

Adoptée.

5.2 DÉPÔT- ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Les revenus et les dépenses sont :

Revenus

Taxes	33 797.33 $
Vidange de Fosses	4 806.58 $
Location de salle	550.00 $
Permis et amendes	150.00 $
Total	**39 303.91 $**

Dépenses

Paies élus	2 688.29 $
Salaires employés	4 637.24 $
Déductions à la source	426.55 $
Comptes à payés	36 027.71 $
Total	**43 779.79 $**

2025-02-021

5.3 Demande de soumission pour remplacement de l'ordinateur et du serveur

CONSIDÉRANT QUE l'ordinateur principal est désuet et ne sera plus compatible avec Windows 11 et que l'espace de stockage du serveur est bientôt rendu à sa pleine capacitée.

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte

Appuyé par Madame Denise Houle

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la municipalité autorise la directrice générale, greffière-trésorière à faire des demandes de soumission et d'achat d'un ordinateur principale et d'un serveur afin qu'il soit fonctionnel avec Windows 11.

Adoptée.

2025-02-022

5.4 Demande de panneau d'indication du Secteur du Lac Ginette sur la route 261 au MTQ

CONSIDÉRANT QUE le panneau d'indication du secteur du Lac Ginette n'est pas facile à repérer visuellement sur la route 261

EN CONSÉQUENCE,

Sur proposition de Monsieur Éric Girard
Appuyé par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseiller présents

QUE le Conseil municipal de Maddington Falls demande au MTQ, *Ministère du Transport du Québec,* d'ajouter un panneau annonçant le Secteur du Lac Ginette visible d'une part et d'autre de la route 261.

QUE cette demande faite par des citoyens de Maddington Falls a pour but d'augmenter la visibilité et l'accessibilité plus facilement pour les gens de passage dans le secteur du Lac Ginette ainsi que les véhicules d'urgences.

Adoptée

2025-02-023

5.5 Proclamation des journées de la persévérance scolaire 2025

CONSIDÉRANT QUE l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif, ainsi qu'un levier essentiel pour une société inclusive et prospère;

CONSIDÉRANT QUE la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances, promouvoir le plein potentiel des individus et renforcer la cohésion sociale;

CONSIDÉRANT QUE la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à mobiliser toues les membres de la communauté, en nourrissant un sentiment de responsabilité collective envers la réussite éducative;

CONSIDÉRANT QUE chaque acteur de la communauté parents, éducateurs, employeurs, élus et citoyens - peuvent agir pour encourager les jeunes et les adultes en formation à persévérer dans leur parcours éducatif;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative favorise non seulement l'épanouissement personnel, mais aussi le développement durable et la prospérité économique de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la création de liens significatifs avec les jeunes, notamment en valorisant leurs aspirations professionnelles, contribue à donner du sens à leur engagement scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre-du-Québec a besoin d'une relève compétente et qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique et répondre aux défis de demain;

CONSIDÉRANT QUE la mobilisation en faveur de la persévérance scolaire constitue un investissement dans le capital humain de la région, en renforçant les bases d'un avenir durable;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec organise chaque année, en février, une édition régionale des Journées de la persévérance scolaire pour valoriser les efforts des étudiants et mobiliser la collectivité ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative offre une occasion unique pour tous de poser des gestes concrets d'encouragement, témoignant ainsi de notre engagement envers les jeunes et les adultes en formation;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec a su rassembler les acteurs de la communauté autour d'une vision commune : soutenir le développement du plein potentiel des jeunes et des adultes en formation.

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de Monsieur Éric Girard
Appuyée par Monsieur Gaétan Légaré

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'il soit proposé de déclarer que la municipalité de Maddington Falls appuie les journées de la persévérance scolaire du 10 au 14 février 2025 par cette résolution.

Adoptée

6 Travaux publics

2025-02-024

6.1 Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration – PAVL PPA-CE

ATTENDU QUE la Directrice générale greffière-trésorière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2024 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de Madame Eve-Lyne Marcotte
Appuyée par Monsieur Bernard Philipps

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de Maddington Falls approuve les dépenses d'un montant de 16 602$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

7 Législation

8 Sujets divers (demeure ouvert)

9 RAPPORT DES ÉLUS

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-02-025

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés et discutés;

En conséquence,

Sur proposition de Monsieur Bernard Philipps

QUE la séance soit levée à 19 h 36

Adoptée

_____ _____

Patrice Morin,
Maire

Mélanie Berthelette
Directrice générale/
Greffière-trésorière

Je, Patrice Morin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé à Maddington Falls le 4 mars 2025.